

(L'ensemble des champs du formulaire est à compléter)

Nom de famille

Prénom

NIR

Clé

N° d'affiliation

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--

A) INFORMATIONS DE VALIDATION

Date d'effet de l'affiliation

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date de demande de validation

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date de notification à l'ouvrier

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Rémunération brute globale du mois de référence (SB+PR+PA+HS)

--

Euros

Nombre d'heures effectives

HN

--

+

HS

--

= Total

--

Salaire horaire moyen "SHM"(rémunération/heures)

--

Euros

B) CALCUL DE VALIDATION

Eléments de calcul par sous-périodes selon les différents taux de cotisation

Périodes				Taux de retenue	Forfait trimestriel d'heures cotisées	Durée de la période			En trimestre arrondi
						A	M	J	
1	Du		Au						
2	Du		Au						
3	Du		Au						
4	Du		Au						

Calcul des retenues et contributions avant toute déduction

Périodes	SHM	Heures pour période	Montant soumis à cotisation	Montant des retenues
1				
2				
3				
4				
Total des cotisations				

C) RESULTAT DES COTISATIONS

Déductions à opérer

- Cotisations Sécurité sociale

- Cotisations Ircantec

Total des déductions

Retenues

Résultat des cotisations

Solde restant dû

Trop versé

D) TRIMESTRES RETENUS EN CONSTITUTION, LIQUIDATION ET DURÉE D'ASSURANCE

Durée totale des périodes validées (périodes 1,2,3 et 4), avant calcul en trimestres			
Nombre de trimestres retenus en constitution, liquidation et en durée d'assurance			

E)	
ACCEPTATION DE L'OUVRIER DATE ET SIGNATURE	CACHET, SIGNATURE ET DATE DE CERTIFICATION

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la Caisse des Dépôts et consignations en qualité de responsable de traitement (ci-après désignée Caisse des Dépôts). Les données collectées ont pour finalité **Gérer les retraites**. La base légale de ce traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public à laquelle la Caisse des Dépôts est soumise. Vos données sont conservées selon les modalités suivantes :

- Le contrat d'un ayant-cause (1) est à conserver 10 ans après le décès de l'auteur et jusqu'à 105 ans après sa naissance.
- Le contrat d'un auteur est à conserver 10 ans après son décès, jusqu'à 105 ans après sa naissance et tant qu'un contrat d'un ayant-cause est encore conservé
- Les données propres de l'auteur sont à conserver tant qu'il reste un contrat conservé rattaché à ce dernier.

Vos données ne seront transmises qu'aux personnes habilitées de ou par la Caisse des Dépôts ou à des tiers légalement autorisés. Le traitement de vos données personnelles ne donne lieu à aucun transfert hors de l'Union Européenne. Les informations recueillies qui seraient signalées avec un astérisque sont obligatoires pour permettre le traitement de votre dossier.

Conformément à la réglementation Informatique et libertés vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et le droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données ainsi que du droit de faire parvenir à la Caisse des Dépôts des directives spéciales relatives au sort de vos données après votre décès. Pour exercer vos droits Informatique et libertés, vous pouvez vous adresser à mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr ou par écrit à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts - Données personnelles - Etablissement de Bordeaux - 6, place des citernes – 33059 BORDEAUX CEDEX. Certaines demandes de droits (accès, rectification, limitation) nécessitent la fourniture d'une pièce d'identité valide. Nous vous invitons à consulter notre Politique de protection des données à caractère personnel à l'adresse suivante : <https://www.caissedesdepots.fr/donnees-personnelles-et-cookies/notice-information-gestion-des-retraites>. Si vous avez des questions concernant l'utilisation de vos Données à Caractère Personnel par la Caisse des Dépôts, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (DPO) en remplissant le formulaire de contact à l'adresse <http://www.caissedesdepots.fr/protection-des-donneespersonnelles>. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL). »

